

*"Trois fois mort, enterré et ressuscité par la grâce de Dieu"*  
*François de Cuvillè*



# LA GAZETTE de BOIS-HEROULT

Bulletin d'Informations Juin 2013

## Edito



## Le paysage Hérouldien

**Bois-Héroult :**  
**première Aire de mise**  
**en Valeur de l'Architecture**  
**et du Patrimoine (AVAP)**  
**de Haute-Normandie !**

Grâce à un travail intense avec l'ensemble des équipes compétentes de la commission de concertation de l'AVAP, les services de l'État et avec l'aide remarquable de M. Johann TOUCHARD, architecte DPLG, et M. Philippe HILAIRE, paysagiste DPLG, le projet d'AVAP de la commune de Bois-Héroult vient d'obtenir un avis favorable de la part de la Commission régionale de la protection des sites et des paysages. Cette étape est décisive.



Dès 2009, le Conseil municipal de la commune de Bois-Héroult s'est engagé dans un processus de longue haleine de mise en valeur de son patrimoine et de protection de son environnement, dans la droite ligne des objectifs du Grenelle de l'environnement.



Dotée d'un patrimoine architectural remarquable classé au titre des monuments historiques et distingué par le label de la Fondation du Patrimoine, l'AVAP de la commune de Bois-Héroult poursuit ces démarches afin d'assurer la conservation du caractère villageois traditionnel et rural de la commune.



A cet effet, près de 700 hectares seront classés par l'AVAP de Bois-Héroult en zone de protection paysagère avec perspectives. Aux côtés du Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'AVAP, financée à hauteur de 80% par l'État et le département constituera un outil d'urbanisme exemplaire, en permettant aux propriétaires d'être éligibles à des aides financières, notamment fiscales, en cas de travaux.



Afin d'assurer une cohérence urbanistique complète, l'AVAP de Bois-Héroult devra s'inscrire dans le schéma de cohérence territoriale en cours de création entre Seine et Bray. Car de par leur caractère monumental, les perspectives paysagères s'étendent au-delà même de la commune de Bois-Héroult. C'est la raison pour laquelle il nous paraît fondamental que ce projet soit pris en compte dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays entre Seine et Bray.

Edouard de LAMAZE Maire



## AVIS A LA POPULATION

### BONNE NOUVELLE !



Fin 2010, nous avons commencé à nous renseigner au sujet de subventions européennes existantes qui auraient pu nous aider à mener à bien différents projets.

Nous avons donc constitué un dossier de « réhabilitation et mise en valeur du patrimoine naturel » afin de pouvoir bénéficier d'une contribution du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et nous l'avons présenté dans le courant du premier trimestre 2013 à Bruxelles.

Nous venons de recevoir fin avril un avis favorable à notre projet par la commission chargée de son instruction.

Ce projet découle de notre volonté de préserver, mettre en valeur et partager l'héritage naturel riche dont notre commune dispose et qui présente une grande diversité d'éléments qui méritent d'être préservés et enrichis.

C'est ainsi que le chemin du Four à Chaux – dont l'état actuel pose des problèmes d'érosion des sols et de circulation – va bénéficier de travaux de réfection sur 2 850 mètres de linéaire. Nous avons également la possibilité de créer des haies bocagères dont les multiples atouts participeront à la mise en valeur de l'identité de notre paysage normand. Le projet prévoit aussi l'entretien des nouvelles haies durant les 9 premiers mois suivant la plantation afin d'assurer qu'elles ne présentent aucun problème de pousse.

En effet, certains plans nécessitent un entretien plus minutieux. A l'issue de cette période, l'entretien sera entièrement assuré par la commune pour ce qui est des haies non privatives.

Simultanément, une épareuse sera achetée pour l'entretien des haies privées et publiques. Nous avons tenu à ce que ce matériel puisse être mis à la disposition gracieuse des agriculteurs et résidents de Bois-Héroult sous réserve d'indemnisation forfaitaire de la main-d'oeuvre.

Le plan de financement présenté prévoit ainsi une contribution FEADER couvrant 50% de la dépense, auxquels seront ajoutées les subventions département, région et État pour 30% maximum, soit une contribution communale de 20%.

Ce programme aura un impact tant sur la qualité de notre vie à tous que sur l'attrait touristique, dont bénéficie notre territoire rural remarquable que constitue le Pays entre Seine et Bray.

### QUELQUES DATES A NE PAS MANQUER



#### Nuit du vendredi 12 juillet 2013 : défilé...

Notre char devait circuler avec tous les autres lors de la fête de la Pentecôte, mais la pluie nous a imposé de les laisser à l'abri, ce qui n'est pas trop grave pour des canards, mais...

Tous les chars seront de sortie dans Buchy lors du marché de nuit le 12 juillet prochain ! Venez nombreux l'applaudir et assister au feu d'artifice.

#### Dimanche 14 juillet 2013 : feu d'artifice.

Nous vous donnons rendez-vous à la pointe du village, au croisement du chemin des Ecureuils à 21h45.



#### Dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2013 : fête au village.

La messe de Saint Fiacre sera célébrée par le Père DUGAS à 10h45 en l'église de Bois-Héroult et sera suivie du verre de l'amitié dans la halle.

#### A 13 heures :

Un déjeuner est organisé par le Comité des fêtes sous le préau de la mairie. L'après-midi, vous retrouverez comme à l'habitude les jeux, concours, stands et cadeaux à gagner !

#### Dimanche 8 septembre 2013 : Foire à tout.

Organisée par Mesdames Florence BERTIN, Eliane COEFFIER et Marie-Magdeleine LOISEL.

Réservation auprès de Madame COEFFIER 02 35 34 46 57 ou Madame LOISEL 06 28 33 54 48.

1€ du mètre au profit du Téléthon.

Comme l'année dernière, venez profiter de l'exposition de vieilles voitures, des poneys et du stand frites...

#### Samedi 14 et dimanche 15 septembre 2013 : Journées Européennes du Patrimoine.

Le samedi 14 septembre à 17h00 aura lieu, en l'église de Bois-Héroult, un récital de musique d'Alexis VASSILIEV, chanteur unique parmi les « haute-contre ». Alexis VASSILIEV est né en Russie du Nord. Son timbre radieux et envoûtant excelle tant dans les airs de virtuosité que dans les airs plus intimes et nuancés. Il a prolongé son parcours au-delà des limites du baroque, vers la musique contemporaine, illustrant « les 100 ans de protection » du patrimoine musical.



Madame Monique BAILLEUL nous a quittés. Elle est décédée à Dieppe le 9 mai 2013. Nous présentons nos condoléances à ses deux enfants.



### ANNONCE

Ferme de la Quesne  
Stéphane LEFEBURE

- Production de tomme de vache biologique
- Vente de produits fermiers (cidre, pommeau, vins, neufchâtel, yaourts, crème, beurre...)
- Viande bovine sous vide en caissette de 10 kg, pommes de terre, foin sur commande.

Magasin ouvert le samedi matin de 9h30 à 13h00.  
Adresse : 1230 chemin de la Quesne à Bois-Héroult  
Tél. : 06 38 54 14 73  
Courriel : terre2rencontres@gmail.fr

# FACEBOOK DE BOIS-HEROULT À MARRAKECH





# CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU 13 MARS 2013** (pour le compte-rendu intégral, merci de vous rendre sur le site [www.bois-heroult.fr](http://www.bois-heroult.fr))

## DELIBERATION N°2013/001

**OBJET :** délibération arrêtant le projet de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**Article 1 :** décide d'arrêter le projet de l'AVAP telle qu'il est annexé à la présente délibération ;

**Article 2 :** dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;

**Article 3 :** dit que la concertation du public a été effectuée :

- par voie d'affichage en mairie de la tenue des procès-verbaux du Conseil municipal et mise en ligne de ces procès-verbaux et de l'information de la création de l'AVAP sur le site de la mairie et dans la gazette distribuée dans la commune,

- de l'information dans la gazette et de la concertation avec le public lors des réunions en mairie le 13 juillet 2011, le 24 janvier 2012 et le 20 janvier 2013,
- de la tenue d'un registre mis à la disposition du public.

**Article 4 :** dit que la présente délibération ainsi que l'ensemble du dossier d'AVAP, comprenant en particulier les pièces de procédure, sont transmis au Préfet.

## DELIBERATION N°2013/002

**OBJET :** évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : mise en compatibilité avec le projet d'AVAP) et modification simplifiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**Article 1 :** décide d'approuver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

**Article 2 :** dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;

**Article 3 :** dit que la présente délibération ainsi que l'ensemble du projet de PLU, comprenant en particulier les pièces de procédure, sont transmis au Préfet.

## DELIBERATION N° 2013/003

**Objet :** création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30.

La rémunération dudit contrat est fixée par référence à l'indice brut 413 à laquelle s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur, la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2013.

## DELIBERATION N°2013/004

**Objet :** délibération autorisant le recrutement sur un emploi permanent de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

**Article 1 :** d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi de secrétaire de mairie, relevant du grade d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe pour effectuer les missions de secrétaire de mairie doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17 heures 30 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 pour une durée déterminée de 3 ans.

**Article 2 :** de fixer la rémunération par référence à l'indice brut 413 à laquelle s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur.

**Article 3 :** la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2013.

## DELIBERATION N°2013/005

**Objet :** embauche d'un adjoint technique territoriale de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

**Article 1 :** afin de pourvoir aux besoins du service public exprimés ci-dessus, le poste créé sur le grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3 de rémunération, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 17,15/35h sera contractualisé par un contrat à durée déterminée

de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 avec une période d'essai de 3 mois. La candidature de Monsieur Philippe VALLEE est retenue.  
**Article 2 :** la rémunération dudit contrat est fixée par référence à l'indice brut 321 à laquelle s'ajoute les suppléments et indemnités en vigueur, la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2013.

## DELIBERATION N° 2013/006

**Objet :** devis pour l'agrandissement du parking de la mairie.

Le Conseil municipal prend connaissance des devis établis par l'entreprise GPLH TP et l'entreprise DR pour l'agrandissement du parking de la mairie.

Au vu du montant des devis qui s'élève à la somme d'environ 20 000,00 euros, Monsieur Hubert LESEIGNEUR indique qu'il serait mieux de louer une pelle pour procéder au terrassement en déblais et décapage et de commander du tout-venant et de la gravelle. Monsieur Hubert LESEIGNEUR propose d'évacuer la terre. Le Conseil municipal accepte et décide d'inscrire au budget primitif 2013 la somme de 5 000,00 euros.



## AGENDA DU MAIRE

- 14 février 2013 :  
Vote du budget du Pays entre Seine et Bray
- 28 février 2013 :  
Réunion CCME à Catenay
- 15 mars 2013 :  
Commission des impôts et Conseil municipal
- 28 mars 2013 :  
Réunion CCME à Bierville
- 3 avril 2013 :  
Présentation de l'AVAP à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites
- 12 avril 2013 :  
Conseil municipal
- 15 mai 2013 :  
Réunion du bureau du Pays entre Seine et Bray
- 3 juin 2013 :  
Réunion du bureau du Pays entre Seine et Bray

## INFORMATIONS GENERALES

### TELEPHONES UTILES

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmes : 17
- Ambulance M. Mme ELIE : 02 35 34 43 79
- Centre anti-poisons : 02 35 88 44 00
- Médecins
  - P. Duret : 02 35 34 09 36
  - M.-C. Monnoye : 02 35 34 09 36
  - Mmes Natis et Lebourg : 02 34 34 41 41
- Vétérinaires
  - F. Thomas : 02 35 34 40 06
  - W. Addey : 02 35 34 40 06
  - V. Lamoine : 02 35 34 40 06
- Pharmacie : A. Herrou : 02 35 34 40 41
- CMS 316 - Le Clos de l'Eglise : 02 35 34 31 06

- Assistantes Sociales :
  - Madame Lemoine,
  - Madame Lateurtre,
  - Madame Denibas.
- Consultation nourrisson : Dr Maurey
- Conseillère en économie sociale et familiale : Mme Cantrel
- Conseillère ESF-APA : Mlle Parisy
- Banque alimentaire : distribution de colis. Dépôt des demandes en Mairie. Ancien Centre de Secours, Mme Robinet, 1 jeudi sur 2 de 16h00 à 16h30.
- Service de car - VEOLIA : plusieurs allers-retours par jour Buchy - Rouen (A/R : 4 €).
- Location de salle (Commune uniquement) Mme Ouvril : 06 08 16 38 73

- ADMR (Association d'aide aux personnes âgées) - Mme Soulas, Présidente : 02 35 34 93 91
  - lundi : 9h30 - 13h30 / 14h - 17h
  - mardi : 13h30 - 18h
  - mercredi : 9h - 12h30 / 13h - 16h30
  - jeudi : 10h - 12h
  - vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h
- OUVERTURE DE LA MAIRIE :
  - mardi : 9h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30
  - jeudi : 14h00 - 18h30
- PERMANENCE DES ADJOINTS :
  - mardi : 14h00 - 16h00
- PERMANENCE DU MAIRE :  
Samedi matin sur rendez-vous  
Tél. : 02 35 34 44 37 - Fax : 02 35 34 29 47  
E-mail : [mairie.boisheroult@wanadoo.fr](mailto:mairie.boisheroult@wanadoo.fr)